ARTIFICIEL-2
(export du DFSM au 05/11/2026 à 21:49)

[1] ARTIFICIEL-2 Médecine - Médecine

nom masc.
Etymologie FEW XXV 384b : artificialis

Définition Personne qui exerce l’art* de la médecine ou de la chirurgie.

Citations

- Du .10. Le cyrurgien et chascun autre artificiel , ouvrant par rieule et regulierement, doit tendre a certaine entencion et a certaine fin, la quel chose suposee, il doit user d'aucuns moiens ou mediatis, par les quiex il puisse atteindre cele fin.
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 567, p. 145.*